

S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 mai 2026 à 19H00

DATE DE CONVOCATION : 21 mai 2026

Délégués présents :

Maurice DEBRAND (délégué titulaire), Dominique FLACHER (délégué titulaire), Philippe PELLET (délégué titulaire), Jean-Claude DEROSIN (délégué titulaire), Pascale CHOTEL (déléguée suppléante), Catherine SORRET (déléguée suppléante), Mickaël GORGETTE (Délégué suppléant), Josiane LE ROY (déléguée suppléante),

Délégué excusé : néant

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Syndical du 15 avril 2026
- 2- Délibérations à voter
- 3- Infos
- 4- Points Divers
- 5- Tour de Table

La séance débute à 19H00

Secrétaire de séance : Jean Claude DEROSIN

1. Approbation du compte rendu de séance ordinaire du 15 avril 2026

Le compte-rendu du Conseil syndical du 15 avril a été transmis aux délégués le 16 avril 2026.
Il est approuvé en séance à l'unanimité des membres présents et sera mis en ligne sur le site de chaque commune-membre.

2. Délibérations

2026-05-01 : Signature du marché traiteur pour année scolaire 2026-2027

Monsieur le Vice-Président expose :

L'appel d'offre pour les prestations de fourniture des repas de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2026-2027 a été publié le 22 avril 2026.

8 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

3 offres ont été remises avant la date limite de dépôt des offres du 18 mai à 12H00 :

L'entreprise « Guillaud Traiteur » basée à La Côte St André 38260, l'entreprise « Restauration Pour Collectivités » basée à Manziat 01570 et l'entreprise « SHCB » basée à St Quentin Fallavier 38070.

Le dépouillement des offres a eu lieu le 20 mai 2026 en séance du bureau syndical.

L'analyse des offres a été réalisée du 20 mai au 22 mai.

Candidats	Note technique/60	Note financière/40	Total/100
Guillaud Traiteur	54	39,02	93,02
Restauration des Collectivités	52	40.00	92,00
SHCB	48	38,48	86,48

L'offre Guillaud Traiteur répond aux besoins et respecte les exigences du cahier des charges. A noter une augmentation de 10 cts HT sur le prix de chaque repas « maternelle » par rapport aux coûts 2025-2026. Le prix des repas « primaire » est inchangé.

Il est proposé de valider l'offre Guillaud Traiteur pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'offre de Guillaud Traiteur pour la fourniture des repas de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

2026-05-02 : Mise à jour du tableau des emplois pour année scolaire 2026-2027

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical, de mettre à jour le tableau des emplois. Cette mise à jour entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants.

Suite à la demande de retraite progressive d'un agent, il y a lieu de modifier certains emplois.

Le Président propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Le passage à 3 jours de travail hebdomadaire de Mme Florence BUTTIN, conduisant à une diminution de son temps de travail annualisé de 26,45H à 22,63H.
- L'augmentation du temps de travail annualisé de Mme Cristelle RABILLOUD de 15,58H à 16,36H.
- L'augmentation du temps de travail annualisé de Mme Tessa NOGUEIRA de 14,79H à 15,84H.
- L'augmentation du temps de travail annualisé de Mme Murielle GOYET de 30,10H à 30,23H.

Ces ajustements feront l'objet d'une saisine du CDG38 pour avis du CST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter les adaptations d'emplois proposées
- **AUTORISE** M le Président à saisir le CDG38 sur lesdites modifications
- **PRECISE** que le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} août 2026
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

3. Infos :

L'état des mandatements a été transmis le 21 mai 2026, à tous les délégués.

Le prochain conseil d'école se tiendra le 08 juin à 18H.

4. Fonctionnement SIVU

RH : Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) seront à produire pour la durée du nouveau mandat.

Scolaire :

Deux demandes ont été formulées par l'équipe pédagogique :

La participation du SIVU à une semaine de classe sport, envisagée en mai/juin 2027 pour environ 70 élèves. Le coût total serait de 21 000 € (300 €/enfant). La participation demandée aux familles serait de 50%/enfant, soit 150€/enfant et le Sou des écoles allouerait une subvention forfaitaire de 7 500€. Au total il manquerait 3 000 €. Cette sortie pourrait avoir lieu tous les deux ans.

Après débat, le conseil syndical donne acte la démarche mais ne se prononcera pas avant de disposer d'un plan de financement détaillé et complet, ni d'avoir toutes les garanties de dépôt de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels habituels. Le conseil syndical suggère à l'équipe enseignante de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes à ce titre.

Le conseil syndical précise en outre que l'engagement réel des parents d'élèves lors des manifestations et activités proposées par le sou des écoles, doit rester le principal levier pour permettre la mise en œuvre d'activités hors école.

La demande d'heures d'ATSEM supplémentaires pour la rentrée 2026, considérant que la classe de GS/CP aura un effectif de 10 GS au lieu de 6 pour l'année en cours.

Après analyse des années précédentes et constat d'une stabilité des effectifs, le conseil syndical indique qu'il ne peut se substituer aux besoins éducatifs et qu'il n'est pas partie prenante de la composition des classes. Le SIVU met à disposition 4 personnels assurant au total quotidiennement 12H20 de fonction d'ATSEM, durant les temps scolaires, à répartir au mieux des intérêts des enfants par l'équipe enseignante.

A ce stade, l'organisation des services périscolaires et ATSEM pour la rentrée 2027-2028 sera revue en raison de plusieurs évolutions annoncées.

Deux demandes sont formulées par les parents d'élèves en préparation du conseil d'école :

Un parent d'élève demande s'il serait possible lors du service des repas de mettre un peu moins de persil ou ciboulette dans les plats. Cette remarque n'a jamais été formulée par d'autres parents. Le conseil syndical ne donne pas suite.

Un parent d'élève questionne sur une éventuelle végétalisation de la cour des maternelles pour un meilleur ombrage. Ce sujet a déjà été soulevé. La végétalisation est une chose (remplacement du goudron par une zone enherbée), l'ombrage en est une autre (plantations d'arbres). Dans les deux cas, la question du réseau de géothermie horizontale est incompatible. Le SIVU est ouvert à l'examen de propositions pour rendre la cour des maternelles moins minérale. A travailler.

5. Maintenance/Equipements :

Plusieurs interventions ont été nécessaires au cours de la semaine 21 :

- Débouchage de canalisation d'évacuation des eaux usées
- Remplacement de résistance sur chauffe-eau maternelle
- Remise en route de 2 PAC après disjonction

La pose de brasseurs d'air se poursuivra par l'installation de 2 appareils dans la salle de repos cette semaine. Les autres salles seront progressivement équipées d'ici la fin juin.

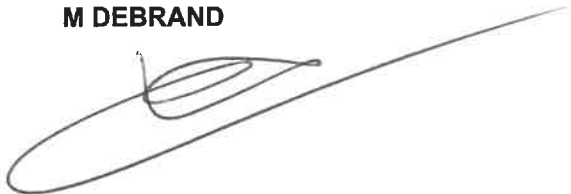
6. Tour de table :

RAS

La séance est levée à 20H15

Prochain Conseil syndical : mardi 30 juin à 19H00

**Le Président
M DEBRAND**



**Le Secrétaire de séance
M DEROSIN**

